



# DISTRICT MARNE DE FOOTBALL

Objet :Assemblée Générale Extraordinaire et Ordinaire

Epernay le 9 juin 2021

**Madame la Présidente  
Monsieur le Président  
Mme ou M la/le Secrétaire**

Madame, Monsieur

Par ce courrier, nous avons le plaisir de vous inviter à assister aux Assemblées Générales Extraordinaire et Ordinaire qui se tiendront :

**Le mercredi 30 juin 2021 à partir de 19h30 précises  
Village by Crédit Agricole, 17 Rond-Point de l'Europe A BEZANNES**

**18h30 Pointage**

**19h30 précise et fin à 22h00 (en raison du couvre-feu de 23h00) - Ouverture et Mot de Bienvenue du Président**

**L'Assemblée** Extraordinaire aura pour ordre du jour de vous proposer pour la prochaine mandature 2021 / 2024 des modifications de statuts

Devant l'importance de ces Assemblées nous souhaitons vivement votre présence ou un membre licencié de votre Club **muni de votre pouvoir** dûment rempli, ou par l'envoi (recommandé ou courriel) au District Marne pour le vendredi 26 juin 2021 au plus tard.

- **Si le Président de votre Club,** possède une licence FFF et présent à l'Assemblée il peut voter.
- **Si le Président ne peut se déplacer,** il désigne **un représentant de son Club**, licencié muni de son pouvoir dûment rempli sans oublier **le non de celui-ci et le cachet obligatoire du Club**
- **Si aucun représentant du Club ne peut se déplacer,** le club envoie (par mail ou par courrier), **un pouvoir dûment rempli avec un cachet du club, en précisant le nom du représentant d'un autre club qui sera présent lors de l'Assemblée Générale** ; ce représentant doit être licencié au titre de la saison 2019/2020 et doit présenter le pouvoir lors du pointage. Dans ce cas de figure, nous vous invitons à contacter un autre club pour vous faire représenter. **Les pouvoirs vierges ne seront pas acceptés** (article 12.3 des statuts du District Marne de Football).

**TOUT POUVOIR NON REMPLI CORRECTEMENT OU RATURE  
NE SERA PAS PRIS EN COMPTTE**



Lors du pointage, même si vous êtes Président du Club, il vous sera demandé votre licence de dirigeant, de Joueur, ou d'Arbitre.

Nous vous rappelons que les représentants des clubs doivent être présents ou représentés sous peine d'une amende conformément à l'article 12.5.1 des statuts du District Marne de Football (clubs absents représentant 1 à 4 voix, 65 euros et 90 euros pour les clubs représentant 5 voix et plus).

Nous comptons sur votre participation et dans l'attente de vous rencontrer, Recevez, Madame ou Monsieur, l'expression de nos sincères salutations sportives.

Le Secrétaire Général

Le Président

Jean-Pierre GERTSCH

René MOLLE

**P.J. : 1 Pouvoir  
1 Ordre du Jour**